

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 4 JUILLET 2022**

**Présents :** MMS SONREL LOUIS PYTHON VILLAUME PIERRE GESQUIERE LARIDANT ALLALA DARGENT GREGOIRE

MMES AUBURTIN SCHLERET MOUCHOT CHERY-GAUDRON LEGRAS LEROY CARRASCO

**Excusé(e)s et représenté(e)s :**

M. DUJARDIN représenté par M. VILLAUME

Mme SAINT-DIZIER représentée par Mme CHERY-GAUDRON

Mme CARPENTIER représentée par Mme CARRASCO

Mme OHNET représenté par M. GESQUIERE

Mme GARILLON représentée par M. DARGENT

M. GRUCKER représenté par M. SONREL

**Elus : 23**

**Votants : 23**

Secrétaire de Séance : Nelly SCHLERET.

**AFFAIRES GENERALES**

**• Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Fanny PENAROYAS, élue conseillère municipale sur la liste « Ensemble pour Damelevières » et adjointe déléguée à l'enfance et la jeunesse a présenté sa démission de ses mandat et délégation par courrier en date du 23 mai 2022 reçu en mairie le 27 mai 2022.

Monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle en a été informé en application de l'article l2000 121-4 du code général des collectivités territoriales.

Conformément aux règles édictées à l'article l 270 du code électoral le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste et dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Monsieur Bruno GREGOIRE est donc appelé à remplacer Madame Fanny PENROYAS au sein du conseil municipal. En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées conformément à l'article l 270 du code électoral Monsieur Bruno GREGOIRE est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

- Approuvé à l'unanimité

**• Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2022**

- Approuvé à l'unanimité

**• Désignation d'un nouvel adjoint en charge de l'enfance et la jeunesse**

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Fanny PENAROYAS, élue conseillère municipale sur la liste « Ensemble pour Damelevières » et adjointe déléguée à l'enfance et la jeunesse a présenté sa démission de ses mandat et délégation par courrier en date du 23 mai 2022 reçu en mairie le 27 mai 2022.

Il convient donc de désigner une nouvelle personne pour assurer la délégation à l'enfance et la jeunesse.

Candidats à ce poste :

- Sonia LEROY

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 23
- f. Majorité absolue : 12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sonia LEROY	23	23

Mme Sonia LEROY a été proclamée désignée adjointe à l'enfance et la jeunesse et immédiatement installée dans ses fonctions.

**• Définition de l'indemnité attribuée au nouvel adjoint en charge de l'enfance et la jeunesse**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer l'indemnité de Sonia LEROY, adjointe déléguée à l'enfance et la jeunesse à compter du 4 juillet 2022 et ceci pour la durée du mandat au taux de 18% de l'indice brut 1027, à l'identique des autres adjoints au maire.

- Approuvé à l'unanimité

**• Modification de la composition des commissions municipales**

Monsieur le Maire propose au conseil de procéder à la modification des commissions afin d'y intégrer le nouveau conseiller municipal.

La désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret (CE 29 juin 1994, Agard, n°120000), sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De confirmer la création de 6 commissions municipales,
- De procéder à la désignation des membres des commissions à main levée,
- De procéder à la désignation des membres des 6 commissions comme suit :

<b>URBANISME</b> <b>Olivier VILLAUME</b> Nelly SCHLERET Bruno DUJARDIN Dominique LOUIS Thomas PIERRE Maryse MOUCHOT Luc GESQUIERE Olivier DARGENT	<b>ENFANCE et JEUNESSE</b> <b>SONIA LEROY</b> Abderazak ALLALA Nelly SCHLERET Isabelle AUBURTIN Mélissa CARPENTIER Armelle EHLING
<b>PATRIMOINE COMMUNAL</b> <b>Luc GESQUIERE</b> Marie Claude OHNET Olivier VILLAUME Hervé PYTHON Bruno DUJARDIN Thomas PIERRE Yannick GRUCKER Armelle EHLING Bruno GREGOIRE	<b>SOLIDARITE</b> <b>Marie-Claude OHNET</b> Mélissa CARPENTIER Patricia SAINT-DIZIER Isabelle AUBURTIN Annick CARRASCO Blandine LEGRAS Armelle EHLING
<b>FINANCES</b> <b>Sylvie CHERY-GAUDRON</b> Annick CARRASCO	<b>ENVIRONNEMENT</b> <b>Hervé PYTHON</b> Gilles LARIDANT

Abderazak ALLALA Gilles LARIDANT Patricia SAINT- DIZIER Sonia LEROY Olivier DARGENT	Dominique LOUIS Yannick GRUCKER Blandine LEGRAS Maryse MOUCHOT Olivier DARGENT
---	--

- L'ensemble des membres sont élus à main levée, à l'unanimité
- Le Maire est membre de droit de toutes les commissions.

**• Désignation d'un nouveau représentant suppléant au comité syndical scolaire**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de procéder de désigner une nouvelle personne pour le poste de délégué suppléant au comité syndical du SIS.

Conformément à l'alinéa 2 de l'article . L 5711-7 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire propose au conseil de désigner ce suppléant par vote à main levée et non au scrutin secret.

Candidats à ce poste : Isabelle AUBURTIN.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 23
- f. Majorité absolue : 12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Isabelle AUBURTIN	23	23

Mme Isabelle AUBURTIN a été désignée déléguée suppléante de la commune au comité syndical du syndicat intercommunal scolaire.

**• Convention de mutualisation avec le syndicat départemental d'électricité 54 (SDE54)**

La commune a confié la gestion d'un dossier de Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) au SDE 54 dans le cadre de travaux sur la commune.

En fin de dossier si le partenaire de valorisation valide ces travaux comme éligibles aux CEE, SDE54 versera à la commune la prime correspondante. Pour ce faire il est impératif d'adhérer au groupement de collecte des CEE du SDE54 via une convention de mutualisation.

Les frais de gestion estimés à 10% du montant total de la prime reçue, sont entièrement pris en charge par le syndicat dans le cadre de ses missions pour la maîtrise de la consommation énergétique. Cette convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties. Elle est valable pour la période allant du 01/01/2022 jusqu'à la fin de la cinquième période nationale de mise en œuvre des certificats d'économie d'énergie fixée actuellement à fin 2025 et y compris les prorogations qui pourraient intervenir entre la fin normale de la période et la cinquième période.

- Adopté à l'unanimité.

**• Gestion du personnel : modification et adoption du tableau des effectifs**

Il s'agit de mettre à jour la liste des emplois ouverts sur le budget général et les budgets annexes afin de supprimer les postes devenus inadaptés aux besoins en personnel (exemple : postes inoccupés à la suite de l'avancement de grade d'un agent) et de créer/transformer ceux nécessaires à leur exercice. Il ne s'agit pas de recruter de nouvelles personnes en plus mais de mettre à jour la liste des emplois occupés à ce jour.

Liste des emplois supprimés, créés et tableau des effectifs mis à jour présenté en annexe.

- Modification et adoption du tableau des effectifs budget général
- Adopté à l'unanimité
  - Modification et adoption du tableau des effectifs budget enfance et jeunesse
- Adopté à l'unanimité
  - Modification et adoption du tableau des effectifs budget chalet de Bussang
- Adopté à l'unanimité

#### • **Validation du pacte de gouvernance de la CC3M**

Considérant l'intérêt de garantir l'équilibre des territoires et la complémentarité entre l'intercommunalité et ses communes,

Considérant la vocation des intercommunalités et des communes à travailler en complémentarité au service des habitants dans le respect de l'identité et de la diversité de chacune des communes, autour d'un projet de territoire,

Considérant que le Pacte de Gouvernance constitue un instrument d'organisation de la vie institutionnelle de l'intercommunalité,

Considérant la délibération n°074/2022 du Conseil Communautaire en date du 18 mai 2022 arrêtant le projet de pacte de gouvernance, ci-joint,

Considérant la nécessité procédurale d'obtenir un avis simple des communes membres de la CC3M sous un délai de 2 mois,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le pacte de gouvernance de la CC3M.

- Adopté à l'unanimité

#### • **Modification des statuts de la CC3M :**

Il s'agit d'autoriser la CC3M à prendre en charge quelles que soient les compétences qui lui sont transférées, la procédure de passation des marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes et de transférer le siège social de la CC3M, afin de prendre en compte l'emplacement réel des locaux administratifs de l'Etablissement à la suite de son déménagement en juin 2020 au 56 Avenue Pierre Semard, 54360 BLAINVILLE-SUR-L'EAU.

- Adopté à l'unanimité

<b>URBANISME</b>
------------------

#### • **Débat sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**

Dans le cadre de la révision du PLU, M ; Villaume, adjoint délégué à l'urbanisme, rappelle le PADD qui a été présenté en réunion publique le 15 juin 2022 et débattu avec les élus et habitants présents.

A partir des enjeux dégagés à l'issue du diagnostic, il s'agit de définir le projet de développement pour le territoire. Le PADD expose de manière claire et précise les orientations et le devenir souhaité par la collectivité pour les 10 à 15 années à venir.

LES GRANDES ORIENTATIONS ET LEUR TRADUCTION DANS LE PLU:

Le PADD de DAMELEVIÈRES s'articule autour de quatre orientations majeures en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire:

Orientations n° 1: CONFORTER LA QUALITÉ DE VIE ET LE CADRE PAYSAGER

***Enjeu : Préserver la silhouette et valoriser l'identité de la commune***

Objectifs :

- Conserver l'identité urbaine de Damelevières et les spécificités du centre et de chaque cité
- Préserver les ceintures vertes et poches de vergers

- Améliorer la qualité des entrées de la commune

***Enjeu : Valoriser l'identité locale***

Objectifs :

- Maintien de la qualité paysagère locale
- Maintien de la forme urbaine et d'un ensemble architectural cohérent
- Travailler sur les limites entre espace agricole et espace urbain
- Préserver la plaine inondable et le réseau de ruisseaux, éléments à part entière du paysage local
- Valoriser et maintenir les lieux remarquables
- Préserver les éléments visuels offerts par le relief et les espaces agricoles

***Enjeu : Protéger et mettre en valeur le patrimoine de Damelevières***

Objectifs :

- Maintenir la qualité de composition des bâtiments remarquables
- Permettre au patrimoine bâti d'évoluer
- Protection du petit patrimoine remarquable
- Protéger le patrimoine paysager
- Favoriser la vie sociale et maintenir le niveau de services et d'équipements à disposition de la population

**Orientations n° 2: DÉFINIR UN CADRE DE DÉVELOPPEMENT COHÉRENT ET ADAPTÉ À UN PARCOURS DE VIE SUR LA COMMUNE**

***Enjeu : Calibrer et quantifier le projet de développement de Damelevières***

Objectifs :

- Assurer le développement maîtrisé et organisé
- Limiter la consommation foncière
- Permettre l'installation de nouveaux habitants sur le territoire et une poursuite de dynamique de progression de la population

***Enjeu : Offrir une mixité d'habitat et adapter le logement aux besoins***

Objectif :

- Diversifier l'offre de logements pour favoriser la mixité urbaine et la mixité sociale

**Enjeu : Consolider et développer une offre de déplacements diversifiée**

Objectifs :

- Favoriser les déplacements actifs
- Favoriser l'accessibilité

***Enjeu : Consolider et développer une offre de déplacements diversifiée (suite)***

Objectifs :

- Renforcer les liaisons au sein de la commune entre le nord et le sud et vers Blainville-sur-l'Eau
- Maintenir la desserte en train et la desserte de transports en commun
- Gérer la problématique du stationnement
- Sécuriser les déplacements et limiter les nuisances

**Orientations n° 3: MAINTENIR ET DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE LOISIRS**

***Enjeu : Conforter la dynamique économique***

Objectifs :

- Affirmer la centralité du centre-bourg en renforçant son attractivité commerciale et ses équipements
- Maintenir et développer les activités sur la commune
- Poursuivre une volonté de zones d'activités qualitatives dans le respect de son environnement

***Enjeu : Maintenir l'activité agricole et sylvicole***

Objectifs :

- Protéger les terrains agricoles avec la triple volonté économique, environnementale et paysagère
- Protéger la forêt et permettre son exploitation
- Permettre le bon fonctionnement des activités

***Enjeu : Poursuivre une politique touristique, culturelle et de loisirs dynamiques***

Objectifs :

- Poursuivre la politique de tourisme vert et de loisirs
- Préserver la zone de loisirs existante et poursuivre la mise en place d'équipements sportifs et de loisirs.
- Favoriser le tourisme patrimonial
- Préserver la zone de jardins partagés des Chenevières

Orientations n° 4 : PLACER L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DES ENJEUX « Notion transversale présente dans chacune des orientations »

**Enjeu : Préserver la fonctionnalité des milieux naturels**

Objectifs :

- Préserver et valoriser les 3 grandes occupations du sol du territoire : la forêt, les espaces agricoles et la vallée de la Meurthe
- Maintenir les trames vertes
- Maintenir les trames bleues

**Enjeu : Gérer et valoriser les espaces liés à l'eau ; Préserver la vallée de la Meurthe, des milieux humides potentiels et des milieux associés.**

Objectifs :

- Prendre en compte la zone inondable impactant fortement la commune et le PPRI mis en place
- Préserver les zones humides
- Préserver les berges
- Renforcer le rôle de l'eau en termes de promenade et de loisirs

**Enjeu : Protéger et préserver les espaces naturels remarquables**

Objectifs :

Préserver les zones recouvertes par un zonage réglementaire et d'inventaire

**Enjeu : Préserver la ressource en eau**

Objectifs :

- Prise en compte des ressources en eau
- Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines
- Amélioration de la gestion des eaux usées, dans le but d'améliorer la qualité des rejets dans le milieu naturel
- Amélioration de la gestion des eaux pluviales

**Enjeu : Favoriser le développement durable dans l'architecture et les aménagements**

Objectifs :

- Favoriser une architecture respectueuse de l'environnement
- Intégrer la notion environnementale dans les futures opérations d'aménagement d'ensemble
- Établir un cadre favorable à l'utilisation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle

**Enjeu : Prendre en compte les risques**

Objectifs :

- Prendre en compte les risques et nuisances dans les futurs aménagements

### • Exercice du droit de préemption urbain et acquisition d'une parcelle

Il s'agit d'autoriser l'exercice du droit de préemption urbain et l'acquisition des parcelles AM 509, 514 et 515 situées au n°21 rue du général Leclerc, à la suite de la communication à la mairie d'une déclaration d'intention d'aliéner.

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du mois de décembre 2021, approuvant l'ambition du projet global d'aménagement et de valorisation du cœur de ville dont l'un des objectifs est la préservation du patrimoine historique de la commune, son réaménagement global notamment par la création de places de stationnement.

M. le Maire rappelle également les échanges avec le propriétaire depuis plusieurs mois au sujet de l'entretien du bâtiment, fortement dégradé, et les échanges avec le propriétaire sur l'intérêt de la commune à acquérir le bâtiment et en particulier les parcelles situées à l'arrière du bâtiment, offrant une

réserve foncière unique vis-à-vis du projet de création de stationnement en centre-ville. La préemption ne pouvant être exercée sur une partie des parcelles mises en vente, il est nécessaire de préempter l'ensemble pour acquérir ce foncier.

Le prix de vente de cet espace est fixé à 30 000€. Considérant que le conseil départemental peut appuyer les investissements de la commune au titre du Contrat Territoire Solidaire « communes fragiles » à hauteur de 8333€, il est également proposé de solliciter cette subvention.

M. Dargent signale qu'il est partie prenante à cette vente et à ce titre, ne prendra pas part au vote.

Il demande pourquoi lors de la première vente non aboutie de l'automne, la ville n'a pas préempté. M. Villaume indique qu'à l'époque la vente ne concernait que le bâtiment et non le terrain, qui intéresse davantage la commune.

M. Dargent demande également pourquoi aucune offre n'a été faite directement auprès du propriétaire. M. le Maire indique que des tentatives ont été faites depuis plusieurs mois voire années auprès du propriétaire, qui n'a pas souhaité entrer dans la discussion.

Enfin, M. Dargent alerte le conseil sur l'importance des coûts de rénovation très importants du bâtiment au vu de son encombrement et de son état de dégradation. M. le Maire confirme la conscience de cet état. Dans le même temps, M. Dargent indique que le bâtiment regorge de très beaux éléments de patrimoine architectural et historique de la commune et qu'il est important de les préserver.

- Adopté 21 voix pour, une abstention et une non-participation au vote.

#### • Transfert de la compétence PLUI à la communauté de communes

Par délibération n°073/2022 en date du 18 mai 2022, la Communauté de Commune Meurthe Mortagne Moselle (CC3M) a décidé d'ajouter au titre de ses compétences la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». Sauf minorité de blocage des communes réunie sous un délai de 3 mois, la prise de compétence sera effective au 1er janvier 2023.

Il est prévu de prescrire le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour le 1er janvier 2023.

- Adopté à l'unanimité

#### • Acquisition d'une parcelle rue Pierre Semard

Il s'agit de reprendre la délibération n°740 adoptée au conseil de novembre 2021 suite à une erreur sur l'adresse de la parcelle. Pour rappel :

Au *n°1bis* rue Pierre Sépard, une parcelle privée se trouve composée d'une partie du trottoir, utilisé comme espace public et entretenu par la commune depuis de nombreuses années.

Afin de régulariser cette situation il est proposé que la commune acquière cette partie de parcelle pour un montant de 25€ le m<sup>2</sup>, pour un maximum de surface de 20m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et d'enregistrement seront pris en charge par la commune.

- Adopté à l'unanimité

### FINANCES

#### • Décision modificative

Il s'agit de :

- Ouvrir des crédits à hauteur de 39 000€ en investissement en vue de l'acquisition des parcelles AM 509, 514 et 515 situées au n°21 rue du général Leclerc, financés comme suit :
  - compte 649 (indemnités journalières) : +5000€ de recettes
  - Taxe d'aménagement : +5000€ de recettes
  - Travaux du cimetière : -19 000€ de dépenses
  - Budget participatif : -10 000€ de dépenses
- Augmenter les crédits de l'article 7391172 (attributions mensuelles) à hauteur de 1000€ financés comme suit :

- M. Dargent signale qu'en cohérence avec la délibération relative à l'acquisition de la parcelle au 21 rue du Général Leclerc, étant partie prenante à cette vente il ne prendra pas part au vote.
- Adopté 21 voix pour, une abstention et une non-participation au vote.

#### • **Modification du taux horaire de la gérante du chalet de Bussang**

L'Adjointe Déléguée responsable du Chalet de Vacances de la commune situé à Bussang propose un changement de taux horaire de la gérante. Le Conseil Municipal, décide d'un taux horaire de 12 Euros de l'heure à compter du 1er juillet 2022.

- Adopté à l'unanimité

#### • **Acquisition de matériel**

La subvention sollicitée par le conseil pour l'extension du cimetière n'ayant pas été acceptée, il est proposé de solliciter ce fond sur l'acquisition d'un engin de transport de matériel destinés aux services technique et fêtes et cérémonies à hauteur de 8 333€ sur un coût total de 24 000€.

- Adopté à l'unanimité

#### • **Convention avec le SIS pour la mise à disposition d'une ATSEM au bassin de plein air pour l'été**

Il s'agit de formaliser par une convention de mise à disposition auprès des services de la commune de Damelevières (en l'occurrence le bassin de plein air) d'une agente sur le poste de gestion des caisses, des stocks et des personnels hors bassin pendant les deux mois d'été, et donc le remboursement de son salaire (environ 4200€).

- Adopté à l'unanimité

#### • **Subvention de fonctionnement du comité des œuvres sociale du personnel de Damelevières**

Il s'agit de la subvention de fonctionnement annuelle de l'association, proposée au même montant qu'en 2021 à hauteur de 1000€.

M. le Maire se félicite de voir l'association relancer de nouvelles actions : barbecue, permanence d'aide aux agents, newsletter. Il indique qu'en cas de nouveau projet apporté par l'association, la subvention pourra être revue à la hausse.

- Adopté à l'unanimité

#### • **Convention avec Blainville sur le feu d'artifice**

Il est de tradition d'organiser en commun avec la Ville de Blainville les feux d'artifice du 14 Juillet, et de répartir en parts égales la participation financière de chaque commune.

Les frais s'élèvent à 5 000,00 euros. Il est donc proposé au conseil d'approuver la convention visant à recouvrir auprès de la commune de Blainville sa participation à hauteur de 2 500,00 euros.

- Adopté à l'unanimité

#### • **Admissions en non-valeur budget général**

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Le montant total des admissions en non-valeur signalées en 2021 et à valider s'élève à 17,50€.

- Adopté à l'unanimité

#### • **Admissions en non-valeur budget Enfance et jeunesse n°1 :**



Le montant total des admissions en non-valeur signalées en 2021 et à valider s'élève à 58,41€.

➤ Adopté à l'unanimité

• **Admissions en non-valeur budget Enfance et jeunesse n°2 :**

Le montant total des admissions en non-valeur signalées en 2020 et à valider s'élève à 167.60€.

➤ Adopté à l'unanimité

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

M. le Maire informe le conseil que la commune a obtenu le renouvellement de son label Ville Active et sportive obtenu par la commune voilà 3 ans. M. le Maire tient à remercier les agents qui ont œuvré à ce beau résultat.

M. le Maire informe également le conseil du mauvais état de l'étang, aujourd'hui recouvert de lentilles d'eau, nuisibles aux poissons. Il partage aussi l'information reçue très tardivement d'une réunion publique qui se tiendra demain à la MFC de Blainville sur le déploiement de la fibre optique.

M. le Maire informe également d'une réfection prochaine du revêtement du parking de covoiturage situé en face de l'espace Maurice Villaume.

Sonia LEROY informe qu'elle a démissionné de la présidence du SIS. Abde ALLALA a été élu président et Julie VAUTRIN, représentante de la commune de Barbonville, a été élue vice-présidente.

Gilles LARIDANT indique que le CMEJ va organiser une marche nature le 18 septembre et invite tous les élus à réserver leur agenda.

M. le Maire clôt la séance du conseil municipal.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Emargement</b>
SONREL	Christophe	
CHERY-GAUDRON	Sylvie	
VILLAUME	Olivier	
OHNET	Marie-Claude	
GESQUIERE	Luc	
SAINT-DIZIER	Patricia	
PYTHON	Hervé	
SCHLERET	Nelly	
DUJARDIN	Bruno	
LEROY	Sonia	Excusée
ALLALA	Abderazak	
CARPENTIER	Mélissa	Excusée
LARIDANT	Gilles	
PENAROYAS	Fanny	
GRUCKER	Yannick	
AUBURTIN	Isabelle	
LOUIS	Dominique	

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Emargement</b>
CARRASCO	Annick	
PIERRE	Thomas	
LEGRAS	Blandine	
MOUCHOT	Maryse	
DARGENT	Olivier	
GARILLON	Armelle	

ANNEXE  
TABLEAU DES EFFECTIFS

1. Liste des postes supprimés :

<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>	
<b>Grade et DHS quand précisée</b>	<b>Délibération: date (numéro)</b>
Agent technique	21/12/1995
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	25/09/2019 (2019/567)
Adjoint administratif	25/03/2005
Adjoint administratif (agent administratif)	29/06/2001
Adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet	05/07/2021 (2021/704)
Adjoint d'animation 2ème classe 20h/semaine	25/09/2008
Adjoint d'animation 2ème classe 25h/semaine	08/04/2010
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	25/09/2019 (2019/567)
Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe 20h/semaine	17/09/2009
Adjoint technique principal 1ère classe	15/10/2010
Adjoint technique principal de 1ère classe	25/09/2019 (2019/567)
Adjoint technique principal de 1ère classe	25/09/2019 (2019/567)
Adjoint technique principal de 1ère classe	25/09/2019 (2019/567)
Adjoint technique principal de 2ème classe	25/09/2019 (2019/567)
Adjoint technique principal de 2ème classe	25/09/2019 (2019/567)
Adjoint technique territorial principal 2ème classe 20h/semaine	07/09/2009
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet	01/04/2019 (2019/545)
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet	29/01/2018 (2018/444)
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	29/01/2018 (2018/444)
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	29/01/2018 (2018/444)
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet	29/01/2018 (2018/444)
Adjoint territorial d'animation 2ème classe 30h/semaine	25/09/2008
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	27/06/2016 (2016/338)
Adjoint territorial principal d'animation 28h/semaine	22/05/2007
Agent administratif (adjoint administratif)	21/11/2003
Agent administratif à mi-temps	17/12/1990
Agent d'entretien 30h/semaine	12/02/2003
Agent d'entretien 30h/semaine	15/12/2000
Agent d'entretien qualifié	22/03/1996
Agent d'entretien temps complet	06/02/1998
Agent d'entretien temps complet	22/09/2000
Agent technique en chef	12/03/1999
Agents dactylographes	18/03/1988
Agents dactylographes	18/03/1988
Agents dactylographes	08/09/1989
Attaché principal	12/10/2009
Eboueur groupe III, 1er échelon	30/04/1971
Ouvrier professionnel de 2ème catégorie	19/11/1985

2. Liste des postes créés :

<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>		
<b>Grades</b>	<b>DHS</b>	<b>service</b>
Adjoint technique territorial	20h/semaine	service technique
Adjoint technique territorial	25h/semaine	service technique
Adjoin technique territorial principal de 2ème classe	20h/semaine	service technique

Adjoint technique territorial	35h/semaine	service technique
Adjoint technique territorial	35h/semaine	service technique
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35h/semaine	service technique
Adjoint technique territorial	35h/semaine	service technique
Adjoint administratif territorial	35h/semaine	service administratif
Attaché principal	35h/semaine	service administratif
Adjoint administratif territorial	20h/semaine	service administratif
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35h/semaine	service technique
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35h/semaine	service technique
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35h/semaine	service technique
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35h/semaine	service technique
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	15h/semaine	service administratif
Adjoint territorial d'animation	16h/semaine	Service Municipal Enfance Jeunesse
Adjoint territorial d'animation	35h/semaine	Service Municipal Enfance Jeunesse
Adjoint territorial d'animation	35h/semaine	Service Municipal Enfance Jeunesse
Adjoint territorial d'animation	30h/semaine	Service Municipal Enfance Jeunesse
Adjoint territorial d'animation	35h/semaine	Service Municipal Enfance Jeunesse
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	31h/semaine	Service Municipal Enfance Jeunesse
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	30h/semaine	Service Municipal Enfance Jeunesse
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	35h/semaine	Service Municipal Enfance Jeunesse
Adjoint territorial d'animation	26h/semaine	Service Municipal Enfance Jeunesse
adjoint territorial d'animation	20h/mois	Service Municipal Enfance Jeunesse
adjoint territorial d'animation	20h/mois	Service Municipal Enfance Jeunesse
adjoint technique territorial	25h/semaine	Service Municipal Enfance Jeunesse
adjoint technique territorial	25h/semaine	Service Municipal Enfance Jeunesse

3. Tableau des effectifs ainsi mis à jour :

Bud get	Service	Emploi	Grade	DHS	Délibération	Catégorie de l'agent
Mairie	service administratif	Assistante comptabilité et ressources humaines	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35h/semaine	24/02/2022 (2022/767)	C
	service administratif	Responsable population et urbanisme	Rédacteur principal	35h/semaine	06/06/2012 (2012/30)	B
	service administratif	Assistante de communication	Adjoint administratif territorial	35h/semaine	04/07/2022	C
	service administratif	Directrice générale des services	Attaché principal	35h/semaine	04/07/2022	A
	service administratif	Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif territorial	20h/semaine	04/07/2022	C
	service administratif	Assistante de gestion financière et comptable	Adjoint administratif principal 1ère classe	35h/semaine	29/01/2018 (2018/444)	C
	service administratif	Secrétaire d'accueil	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	15h/semaine	04/07/2022	C
	Service technique	Agent d'entretien	Adjoint technique principal de 1ère classe	20h/semaine	27/09/2021 (2021/732)	C
	Service technique	Employée technique polyvalente	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	28h/semaine	24/02/2022 (2022/767)	C
	Service technique	Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	35h/semaine	04/07/2022	C
	Service technique	Agent d'entretien	Adjoint technique territorial	20h/semaine	04/07/2022	C
	Service technique	Agent d'entretien	Adjoint technique territorial	25h/semaine	04/07/2022	C
	Service technique	Agent d'entretien des espaces verts	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	20h/semaine	04/07/2022	C
	Service technique	Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	35h/semaine	04/07/2022	C
	Service technique	Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35h/semaine	04/07/2022	C
	Service technique	Agent d'entretien des espaces verts	Adjoint technique principal de 2ème classe	35h/semaine	24/02/2022 (2022/767)	C
	Service technique	Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	35h/semaine	06/11/2017 (2017/417)	C
	Service technique	Responsable des services techniques	Agent de maîtrise principal	35h/semaine	13/12/2021 (2021/755)	C
	Service technique	Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal de 1ère classe	35h/semaine	04/07/2022	C
	Service technique	Agent d'entretien des espaces verts	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35h/semaine	02/10/2014 (2014/190)	C

	Service technique	Chef d'équipe d'entretien des espaces verts	Adjoint technique principal de 1ère classe	35h/semaine	04/07/2022	C
	Service technique	Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet	35h/semaine	04/07/2022	C
	Service technique	Agent de voirie	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35h/semaine	25/09/2019 (2019/567)	C
	Service technique	Agent d'entretien des espaces verts	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35h/semaine	04/07/2022	C
Enfance Jeunesse	Service Enfance	animatrice périscolaire et extrascolaire	Adjoint territorial d'animation	16h/semaine	04/07/2022	C
	Service Jeunesse	animateur jeunesse	Adjoint d'animation	35h/semaine	04/07/2022	C
	Service Jeunesse	animateur jeunesse	Adjoint d'animation	35h/semaine	04/07/2022	C
	Service Enfance	animatrice périscolaire et extrascolaire	Adjoint d'animation	30h/semaine	04/07/2022	C
	Service Enfance	animatrice périscolaire et extrascolaire	Adjoint territorial d'animation de 2ème classe à temps complet	30h/semaine	29/01/2018 (2018/444)	C
	Service Enfance	Responsable de l'accueil extrascolaire et des projets socioculturels	Adjoint d'animation	35h/semaine	04/07/2022	C
	Service Enfance	animatrice périscolaire et extrascolaire	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	31h/semaine	04/07/2022	C
	Service Enfance	animatrice périscolaire et extrascolaire	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	30h/semaine	04/07/2022	C
	Service Enfance	Responsable de la vie scolaire	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	35h/semaine	29/01/2018 (2018/444)	C
	Service Enfance	Responsable de l'accueil périscolaire	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	35h/semaine	25/09/2019 (2019/567)	C
	Service Enfance	animatrice périscolaire et extrascolaire	Adjoint d'animation	26h/semaine	22/05/2007	C
	Service Jeunesse	animateurs jeunesse	Adjoint d'animation	20h/mois	04/07/2022	Non titulaire de droit public
	Service Jeunesse	animateurs jeunesse	Adjoint d'animation	20h/mois	04/07/2022	Non titulaire de droit public

	Service Enfance Jeunesse	agent polyvalent de service en milieu rural	Adjoint technique	25h/semaine	04/07/2022	Non titulaire de droit public
	Service Enfance Jeunesse	agent polyvalent de service en milieu rural	Adjoint technique	25h/semaine	04/07/2022	Non titulaire de droit public
Bussang	Bussang	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	39h/mois	04/07/2022	C
	Bussang	Adjointe administrative territoriale	Agent administratif à mi-temps (adjoint administratif territorial)	25h/semaine	04/07/2022	C
<b>Emplois non permanents</b>						
MAIRIE	Service technique	Agent technique espaces verts	Adjoint technique saisonnier	35h/semaine	04/07/2022	C
	Service technique	Agent technique espaces verts	Adjoint technique saisonnier	35h/semaine	04/07/2022	C
	bassin de plein air	Surveillant de baignade	saisonnier Surveillants de baignade	35h/semaine	04/07/2022	C
	bassin de plein air	Surveillant de baignade	saisonnier Surveillants de baignade	35h/semaine	04/07/2022	C
	bassin de plein air	Surveillant de baignade	saisonnier Surveillants de baignade	35h/semaine	04/07/2022	C
	bassin de plein air	Surveillant de baignade	saisonnier Surveillants de baignade	35h/semaine	04/07/2022	C
	bassin de plein air	Agent polyvalent bassin	Adjoint technique saisonnier	15h/semaine	04/07/2022	C
	bassin de plein air	Agent polyvalent bassin	Adjoint technique saisonnier	20h/semaine	04/07/2022	C
	bassin de plein air	Agent polyvalent bassin	Adjoint technique saisonnier	35h/semaine	04/07/2022	C
	bassin de plein air	Agent polyvalent bassin	Adjoint technique saisonnier	32h/semaine	04/07/2022	C
	bassin de plein air	Agent polyvalent bassin	Adjoint technique saisonnier	15h/semaine	04/07/2022	C
	bassin de plein air	Agent polyvalent bassin	Adjoint technique saisonnier	20h/semaine	04/07/2022	C
Service Municipal Enfance Jeunesse	Service Enfance Jeunesse	animateurs CLSH avec ou sans diplôme	contrat d'engagement éducatif	journaliers	04/07/2022	C
	Service Enfance Jeunesse	animateurs CLSH avec ou sans diplôme	contrat d'engagement éducatif	journaliers	04/07/2022	C
	Service Enfance Jeunesse	animateurs CLSH avec ou sans diplôme	contrat d'engagement éducatif	journaliers	04/07/2022	C
	Service Enfance Jeunesse	animateurs CLSH avec ou sans diplôme	contrat d'engagement éducatif	journaliers	04/07/2022	C

	Service Enfance Jeunesse	animateurs CLSH avec ou sans diplôme	contrat d'engagement éducatif	journaliers	04/07/2022	C
	Service Enfance Jeunesse	animateurs CLSH avec ou sans diplôme	contrat d'engagement éducatif	journaliers	04/07/2022	C
	Service Enfance Jeunesse	animateur enfance	apprentie CAP Petite enfance	35h/semaine	04/07/2022	12 mois
	Service Enfance Jeunesse	animateur enfance	apprentie CAP Petite enfance	35h/semaine	04/07/2022	24 mois
	Service Enfance Jeunesse	animatrice périscolaire et adjointe à la responsable	apprentie BPJEPS adjoint d'animation	35h/semaine	04/07/2022	16 mois
<b>Bussang</b>	Bussang	Aide de cuisine	Adjoint technique territorial	50h/mois	04/07/2022	C
	Bussang	Aide de cuisine	Adjoint technique territorial	50h/mois	04/07/2022	C